

# **C o l l e c t i f**

## **Défense du Droit au logement**



### **QUI SOMMES-NOUS?**

Le Dédal, collectif de Défense du Droit au Logement, s'est créé en avril 2002. Il est composé d'individus et d'associations (comme AC! - agir ensemble contre le chômage - SUD étudiants, Agel-FSE, L'Étincelle,...), sensibles à la question du droit au logement.

**droit au logement  
pour tous**

**pas d'expulsions**

**baisse des loyers  
hausse des revenus**

**pas d'huissiers  
sur mon palier**

“Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.” Article 1 de la loi Besson du 30 mai 1990.

### **HISTORIQUE**

Le collectif Dédal a rendu visible le problème du droit au logement en ouvrant, le 26 avril 2002, une maison inoccupée depuis deux ans. Cette maison appartenait à la Mairie de Limoges qui n'avait pas de projet immédiat, à part une démolition pour un "projet" futur. Rien d'urgent.

Cette maison, ouverte au 21 boulevard de la Corderie a servi à :

- loger des personnes mal-logées ou sans logement
- poser sur la place publique la question du droit au logement
- créer un espace associatif

Tout cela fut temporaire. Évidemment. Bien que légitime, cette occupation était illégale (squat) : la mairie a fait procéder à l'expulsion en août 2003. L'ensemble des habitants n'a pas été relogé. Il restait 7 personnes sans autre alternative que d'occuper une autre maison, vide, appartenant également à la mairie de Limoges, au 219 rue Armand Dutreix. Cet immeuble abrite à présent une douzaine de personnes..

# POURQUOI OCCUPER DES MAISONS VIDES ?

Ces occupations de maisons se sont faites pour pallier au nombre élevé de sans-logis dans la ville de Limoges. Cela fait des années que des associations politiques et humanitaires multiplient les démarches auprès de la mairie et de la préfecture pour trouver des solutions urgentes pour les sans-abri, en vain pour l'instant.

Il faut savoir que sur Limoges existe un grand nombre de logements inoccupés (5000 logements vacants selon le recensement de 1999). En vertu de la convention de l'ONU des droits de l'enfant, de la constitution française (art.55), toute personne a droit à un logement ("un toit, c'est un droit"). Des lois existent pour faire respecter ce droit, mais elles ne sont pas appliquées.

Ces occupations ont également pour but de dénoncer la carence des pouvoirs publics qui ne prennent même pas la peine d'appliquer les lois, comme la loi contre les exclusions de 1998 : la préfecture, comme la mairie, a le pouvoir de réquisition de locaux vides ou laissés à l'abandon et de tels locaux désertés ne manquent pas sur le territoire de la commune de Limoges. Certains sont même la propriété des pouvoirs publics (comme l'était le 21 boulevard de la Corderie et l'est le 219 rue Armand Dutreix).

D'une manière générale, en dehors du logement "classique" (locatif privé ou public), il existe des foyers d'hébergement d'urgence, pour les personnes de passage, les demandeurs d'asile et les sans-abri. Seulement la place manque, les locaux sont souvent mal adaptés et malheureusement l'hébergement d'urgence n'est

pas une étape vers un logement véritable. Cela ne reste bien souvent qu'un passage de la rue à la rue.

Depuis que le collectif DÉDAL a posé le problème de l'accès à un logement décent pour tous, il a bien entendu essayé de prendre contact avec les pouvoirs publics. Après plusieurs courriers, le collectif a enfin été reçu par un adjoint au maire pour lequel la pratique de la langue de bois a été une façon d'éluider les problèmes de fond. Que ce soit du côté de la mairie ou de la préfecture, chacun considère qu'il fait tout son possible pour aider les plus démunis et préfère ignorer le problème des sans-abri sur Limoges plutôt que de tenter de faire application de son droit de réquisition. Pour la préfecture de Limoges : " la situation à Limoges ne l'exige pas " ! Pour le DÉDAL, une seule personne à la rue (malheureusement ils sont plus nombreux) justifie l'action.

Concrètement, quels types d'actions a engagé la mairie au 21 boulevard de la Corderie : un référé pour demander l'expulsion immédiate, de nombreuses intimidations (passage de policiers, visites d'huissiers), la destruction du jardin et de l'alimentation en électricité, le relogement provisoire d'une famille (délogée 3 mois après) pour que l'expulsion programmée et bien encadrée (un escadron de garde mobile et la police municipale) puisse se faire sans trop choquer l'opinion publique. Aujourd'hui ne subsiste plus qu'un terrain vague, place nette pour une ville " propre ". Concernant le 219 rue Armand

Dutreix, à peine le DÉDAL a-t-il déclaré son soutien aux squatteurs que la mairie ordonnait la démolition de la maison voisine,



enterrant sous les gravats tout le mobilier du précédent habitant. Peu après, des policiers (deux voitures et un car de police), accompagnés d'un huissier, ont fait irruption au squat du 219 rue Armand Dutreix. Curieuse conception du secours envers les plus démunis en cette période de

## LE COMPORTEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA PRÉFECTURE DE LIMOGES

froid hivernal. L'appareil policier sur demande de la mairie choisit de mettre la pression sur les squatteurs. Les noms de chaque habitant ont été relevés et la menace d'une expulsion plane désormais sur eux. Des portes ont été fracturées sans raison.

De plus, la mairie de Limoges refuse son autorisation à EDF pour la fourniture d'électricité, besoin élémentaire au même titre qu'un toit, un revenu... A l'heure actuelle une douzaine d'habitants vit dans des conditions précaires alors que la seule volonté de la mairie et de la préfecture aurait pu les rendre plus dignes.

La mairie de Limoges vient d'assigner les habitants et le DÉDAL à comparaître devant le tribunal de Limoges et demande une expulsion immédiate du squat du 219 rue Armand Dutreix sans se soucier de ce que vont devenir les habitants.

# LE LOGEMENT : UN LUXE ?



Les prix de l'immobilier flambent alors que les files d'attente pour accéder au logement social s'allongent, les étudiants ont du mal à se loger à prix accessible et correct, et de nombreuses familles galèrent pour trouver des logements adaptés à leurs besoins. Les populations d'origine étrangère souffrent souvent de discrimination dans la recherche d'un logement ainsi que toutes les personnes en situation de précarité (problème de la caution, du garant...). Le fait que le logement occupe en moyenne le premier poste des dépenses d'un ménage (loin devant l'alimentation) est la conséquence de la spéculation effrénée qui sévit dans le milieu du marché immobilier et du développement de la précarité qui ampute les revenus.

Si la revendication d'un " toit pour

tous " concerne en priorité ceux qui sont à la rue, ceux qui sont en passe d'être expulsés du jour au lendemain, ceux qui sont mal logés (logement insalubre), elle concerne aussi tous ceux qui sont en attente d'un logement social et qui ne peuvent en bénéficier faute de place, mais aussi faute de relations ! Et cela représente plus de 1500 demandes sur Limoges (source OPHLM). Mais elle concerne également tous ceux pour qui le logement est un luxe accessible au prix de mille sacrifices et qui ne veulent plus de ça. Et c'est bien cela qui ne tourne pas rond dans cette société où le logement sert à faire du fric, et non à loger !

Affairistes et banquiers voient le logement comme une marchandise sur laquelle spéculer. Les centres villes

sont organisés pour attirer principalement des populations à fort revenu, tandis que celles à faible revenu sont repoussées à l'extérieur des villes. Cette politique publique couplée à la spéculation immobilière accentue la crise du logement. Les aides au logement sont recentrées sur " l'accession à la propriété " ou la relance du parc locatif privé. Quand à l'APL, plus que d'aider les bas revenus, elle a permis l'augmentation vertigineuse des loyers ces dix dernières années. C'est pourquoi l'habitat populaire destiné aux bas revenus disparaît progressivement. Il s'agit d'une politique constante depuis plus de vingt ans. Savez-vous que le loyer d'un F3 neuf en HLM représente aujourd'hui la moitié d'un SMIC, quand il ne coûtait qu'un quart du SMIC en 1977 ?

## LOGEMENT ET PRÉCARITÉ

### De « rien » à « trop peu »

En 1954 il manquait en France quatre millions de logements. La France comptait alors moins de quarante-trois millions d'habitants : quinze millions s'entassaient dans des locaux inadaptés. 40% de la population n'avait pas l'eau courante et 75% pas de WC intérieurs. Aujourd'hui, le rapport sur le « mal-logement », souligne les difficultés d'accès au logement rencontrées par les salariés précaires et modestes, qui gagnent entre 1 000 et 1 200 euros par mois. Il n'y a plus en France « que » (même si c'est toujours trop) 86.500 sans domicile fixe (SDF).

La grande majorité de la population française est désormais plutôt bien logée, après qu'un effort de construction eut été déployé entre 1954 et 1980. Et les appartements vides sont actuellement légion.

### Précarité et loi du marché

L'inacceptable aujourd'hui c'est que, dans une société qui se précarise, les bailleurs, prétextant des abus constatés

et un risque important d'impayés, ne louent que bardés de garanties et de cautions.

Et c'est cela qui exclut du logement non seulement les demandeurs d'asile, mais également les 30 % de SDF qui travaillent, les intérimaires, les travailleurs pauvres et même les salariés modestes. L'emballage de la dérive libérale et de la loi du marché qui fait s'envoler les loyers, fait le reste. Il suffirait en fait de peu de chose pour régler le problème du mal-logement en France : soit que le gouvernement se donne les moyens de garantir les loyers des bailleurs privés, soit qu'il lance la construction de 600.000 logements bon marché destinés aux ménages les plus modestes.

La décision n'est pas prise. Du coup les der-

niers chiffres font état de 41.000 personnes vivant sous des tentes, dans des caravanes ou des constructions précaires, 50.000 habitants dans des chambres d'hôtel, 100.000 hébergés par des proches, 500.000 dans des meublés.

### QUELQUES CHIFFRES

**Il manquerait aujourd'hui 600.000 logements bon marché.**

**1,7 millions** de logements à bas loyers ont disparu en 8 ans (disparition progressive de l'ordonnance de 1948).

**1,05 millions** de ménages attendent une attribution HLM

**1,8 millions** de personnes ont un hébergement ultra précaire

**86500** personnes recensées étant SDF

**3 SDF sur 10** ont un emploi

**NOUS INVITONS TOUS CEUX QUI SE SENTENT CONCERNÉS À  
VENIR DISCUTER**



**Samedi 13 mars 2004**

**DÉBAT : EXPÉRIENCES DE SQUAT ET DROIT AU  
LOGEMENT**

**À 16h Amphi FAC de SCIENCES (LA BORIE)**

**CONCERT DE SOUTIEN**

(CAMPUS DE LA BORIE, RUE ALBERT THOMAS)

**À 21h AU CAFTEUR AVEC**

**L'ART SCÈNE (ROCK FRANÇAIS)**

**LIRBANCAL (CHANSON ROCK)**

**COME KRASH IN (PUNK MÉLODIQUE)**

**Lundi 15 mars 2004**

**MANIFESTATION**

**À 18h DEVANT LA MAIRIE DE LIMOGES**

**APPLICATION DE LA LOI DE RÉQUISITION!**

**CONTRE TOUTES LES EXPULSIONS !**

**CONTRE LA FLAMBÉE DES LOYERS !**

**POUR QU'UN TOIT = UN DROIT POUR TOUS !**

---

**Collectif**  
**D E F E N S E   D U   D R O I T   A U   L O G E M E N T**

219 rue Armand Dutreix - 87000 Limoges / [ddal87@caramail.com](mailto:ddal87@caramail.com)

Permamences : les mardi de 18h à 20h